Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Travail
Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail
Date de publication: SHAB - 05.12.2019
Numéro de publication: AB02-0000004182
Canton: BE

Entité de publication:
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail CEMIPLAST SA

CEMIPLAST SA
CHE-456.727.760
Rue de la Clef 9
2610 St-Imier
Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)
art. 17 de la loi sur le travail (LTr)
No de référence: 19-007814
N° d'établissement: 85774999
Pan d'entreprise: Production ligne canule dentaire / salle blanche (contrôle des lots en prodution selon norme médicale ISO 13485)
Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques (art. 28, al. 1 & 2 OLT 1)
Personnel: 1 H
Validité: 01.02.2020 – 31.01.2023
Complément à l'autorisation: Nouveau permis
Autorisation pour: BE
Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.
Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36,
3003 Berne (tél. 058 462 29 48).